

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°13-2022-082

PUBLIÉ LE 15 MARS 2022

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet	
13-2022-03-15-00001 - Arrêté portant attribution de récompenses pour acte	
de courage et de dévouement (3 médailles de bronze) (1 page)	Page 3
Préfecture des Bouches-du-Rhone / Direction de la Citoyenneté, de la	
Légalité et de l Environnement	
13-2022-03-11-00018 - ARRETE ?? modifiant l arrêté n° 21-13-0223 du	
07/01/2021 portant habilitation de la société dénommée « VEGLIO	
SERVICES FUNERAIRES » exploitée sous le nom commercial « VSF » sise à	
ENSUES-LA-REDONNE (13820) dans le domaine funéraire (2 pages)	Page 5
Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Budget et des Achats	
13-2022-03-15-00002 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement	
secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au	
titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés	
régional chorus PACA?? (5 pages)	Page 8

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-03-15-00001

Arrêté portant attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement (3 médailles de bronze)





Liberté Égalité Fraternité

Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la zone de défense et de sécurité sud Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur Officier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 27 septembre 2021 à l'occasion d'un violent feu d'appartement à l'îlot urbain « Domaine Ventre » dans le premier arrondissement de Marseille ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1

Une récompense pour acte de courage et de dévouement est décernée aux marins-pompiers du bataillon de marins-pompiers de Marseille dont les noms suivent :

MEDAILLE DE BRONZE

M. CONRAZIER Cédric, second maître

M. DEGOUTE Lucas, quartier maître de deuxième classe

M. HURET Rémy, maître

Article 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Marseille, le 15 mars 2022

Le préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00

Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-03-11-00018

ARRETE

modifiant I arrêté n° 21-13-0223 du 07/01/2021 portant habilitation de la société dénommée « VEGLIO SERVICES FUNERAIRES » exploitée sous le nom commercial « VSF » sise à ENSUES-LA-REDONNE (13820) dans le domaine funéraire



DIRECTION DE LA CITOYENNETE DE LA LEGALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des Elections et de la Réglementation DCLE/BER/FUN/2022/N°

ARRETE

modifiant l'arrêté n° 21-13-0223 du 07/01/2021 portant habilitation de la société dénommée «VEGLIO SERVICES FUNERAIRES» exploitée sous le nom commercial « VSF » sise à ENSUES-LA-REDONNE (13820) dans le domaine funéraire

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2223-19 et L2223-23 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV);

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 07 janvier 2021 portant habilitation sous le n°21-13-0223 de la Société dénommée « VEGLIO SERVICES FUNERAIRES » exploitée sous le nom commercial « VSF » sise 36 avenue Frédéric Mistral à ENSUES-LA-REDONNE (13820) dans le domaine funéraire jusqu'au 07 janvier 2026 ;

Vu la demande reçue le 07 mars 2022 de Monsieur Gabriel VEGLIO, Président, sollicitant la modification de l'habilitation susvisée suite à l'acquisition d'un corbillard et à l'ajout de l'activité « Transport des corps » ;

Considérant que l'entreprise susvisée est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: La société dénommée «VEGLIO SERVICES FUNERAIRES» exploitée sous le nom commercial « VSF » située 36 avenue Frédéric Mistral à ENSUES-LA-REDONNE (13820) exploitée par Monsieur Gabriel VEGLIO, Président est habilitée sous le **n° 21-13-0223** à compter de la date du présent arrêté, pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

→ Jusqu'au 07 janvier 2026

- Transport des corps avant et après mise en bière
- · Organisation des obsèques
- Fourniture des housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Le reste sans changement.

<u>Article 2</u>: La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

<u>Article 3</u>: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

<u>Article 4</u> : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Istres, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 11 mars 2022

Pour le Préfet, l'adjointe au chef de bureau

SIGNE

Virginie DUPOUY-RAVETLLAT

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-03-15-00002

Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus PACA

Secrétariat général commun



Liberté Égalité Fraternité

Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique Bureau du courrier interministériel

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO Tél: 04 84 35 48 16 nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l' Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00015 du 21 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en place du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1er janvier 2014 ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation d'ordonnancement secondaire est donnée aux responsables et aux agents du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur mentionnés en annexe 1 pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en annexe 2.

Article 2

L'arrêté numéro 13-2022-02010-00010 du 10 février 2022 est abrogé.

Article 3

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le

11 5 MARS 2022

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

Laurent BIANCONI

ANNEXE 1

à l'arrêté du

portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l' Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur

responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Patricia GULBASDIAN

responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Yasmina BOUTONNET

cheffes d'unités du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nathalie TIBERE, cheffe de l'unité subventions-recettes
- Rachida KARBAL, cheffe de l'unité commande publique

Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- Nathalie TIBERE
- Joëlle LAUBIER
- Corinne ALPHONSO RAMON
- Rachida KARBAL

Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et recettes :

- Agnès PREVITE
- Audrey RIOTOR
- Valérie TAMARO
- Christelle TANZI
- Coralie FOGGIA
- Wioletta TAULEIGNE
- Julien BEGHELLI
- Fatiha ASSAS
- Frédérique BENICOURT
- Najoua MENZLI
- Martine BERGES
- Sabrina OURAGHI

ANNEXE 2 à l'arrêté du

Au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat - Programmes -

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
232	Vie politique, cultuelle et associative	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'Intérieur
357	Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
362	Ecologie	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
363	Compétitivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
364	Cohésion	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
780	Pensions	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
A titre exceptionnel:	<u>A titre exceptionnel :</u> Tous programmes de tous ministères pour l'exécution financière d'opérations réalisées dans le cadre de délégations de gestion spécifiques.	cadre de délégations de gestion spécifiques.